



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

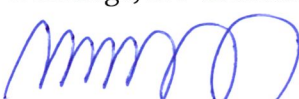
Conformément à l'article 24, alinéa 2, de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public, que par l'arrêté portant le n° EAU/AUT/24/0731 du 28 novembre 2024 du Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité,

le bureau SCHROEDER & ASSOCIES s.a., au nom et pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BERTRANGE, a obtenu l'autorisation pour la pose d'une canalisation pour eaux pluviales et pour eaux usées dans la rue de Mamer, rue des Romains, rue Aline Mayrisch de Saint-Hubert, rue du Chemin de Fer et la rue de Strassen à Bertrange.

Aux termes de l'article 25 de la loi du 19 décembre 2008 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la décision.



Bertrange, le 9 décembre 2024

  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

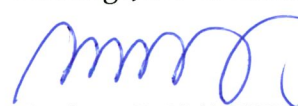
  
Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'arrêté relative à l'autorisation pour la pose d'une canalisation pour eaux pluviales et pour eaux usées à Bertrange, a été publié et affiché conformément à l'article 24, 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, à partir de ce jour.



Bertrange, le 9 décembre 2024

  
Monique SMIT-THIJS  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire